

SOMMIÈRES - IL Y A CENT ANS

G. AUBURGER

En cette année 1897 deux évènements devaient marquer l'histoire de la France : l'alliance franco-russe et le début de "l'affaire Dreyfus".

Le rapprochement franco-russe ne se fait pas sans problème. Mais, malgré les différences des deux pays, la Russie, délaissée par l'empereur allemand Guillaume II, après la démission de Bismarck en 1890, n'a qu'une solution : se jeter dans les bras de la France.

La Russie se voit fermer en 1887 le secours du marché financier allemand. Elle trouve dans les banquiers français des interlocuteurs compréhensifs et emprunte 500 millions à la France en 1888 (valeur du titre 500 f OR, soit 25 pièces que le gouvernement russe propose de rembourser 500 f de 1997). D'autres emprunts suivront.

L'accord du 27 août 1891 prévoit une concertation "sur toutes les questions de nature à mettre en cause la paix générale". Mais ce n'est qu'un an plus tard que la France obtient la mobilisation "simultanée et automatique" et que "les forces ainsi mobilisées soient employées d'abord contre l'Allemagne".

Ratifié en 1894 il n'est révélé à l'opinion publique qu'en 1897. Cette convention donne à la France le sentiment de ne pas se battre seule en cas de guerre. L'alliance est scellée lors du voyage du Président Félix Faure en Russie (juin). Il avait accueilli le nouveau tsar Nicolas II et la tsarine pour leur premier voyage à Paris en octobre 1896.

Le capitaine Dreyfus de confession israélite et d'origine alsacienne est arrêté en 1894 ; accusé d'avoir livré des renseignements aux allemands sur la restructuration de l'armée française, il est dégradé et déporté à l'île du Diable ; son innocence ne sera prouvée que deux ans plus tard. Le procès sera révisé sous l'impulsion, entre autres, de la lettre que Zola adresse au président de la République le 13 janvier 1898 et qui commence par le fameux "j'accuse" et qui lui vaudra la condamnation à un an de prison et 3 000 f d'amende (52 500 f actuels).

Cette affaire d'espionnage devient rapidement une affaire d'opinion et plus encore une affaire de presse qui en est le moteur : par sa campagne elle sensibilise l'opinion et crée le choix politique. De leur côté, les intellectuels donnent une dimension morale au débat. Tout ceci conduit indirectement à une opposition entre la gauche et la droite, et de nouvelles forces politiques jusqu'alors divisées, se regroupent.

Parmi les autres évènements sont à citer : le 4 Mai l'incendie du Bazar de la Charité à Paris ; 117 personnes y trouvent la mort ; le décès d'Alphonse Daudet ; Pierre Loti publie "Ramuncho" et Gauguin compose "le Repos".

Sur le plan sommiérois, ce sont les registres de délibérations du Conseil Municipal qui se font l'écho des préoccupations de nos concitoyens. Voici un résumé des principaux sujets qui ont dû animer les conversations des groupes traditionnellement réunis sous la tour de l'horloge.

Élu en Mai 1896 le Conseil Municipal est ainsi constitué:

Maire : JEANJEAN Louis

1er adjoint : GAUSSEN Hippolyte

2ème adjoint : GONY Alfred

Conseillers : GRIOLET Alphonse, PEYRE Antoine, ROLLAND Louis, LANTAIRES Louis, FOUCARET Pierre, CARDEL François, BONDOUX Auguste, MARGAROT Henry, MEJEAN Emile, PAUL Fernand, BARBUT Louis, PASCAL Etienne, GUERIN Charles, MONNIER Louis, BAUDOUIN Philippe, FENOUILLET Emile, BONNEFONT Alfred, VERRIEUX Pierre, LACHAUD Louis, MALHOLE Louis.

Dans sa séance du 22/7/1893, le Conseil Municipal, Boisson Edmond, Maire, avait décidé la fermeture de l'école des garçons au château, vu l'état des bâtiments. Pendant les vacances scolaires le maire avait vainement cherché un local convenable. Devant l'impossibilité d'en trouver un, il avait alors été décidé de procéder à des travaux de consolidation

avant qu'un bâtiment neuf ne fût construit à l'abri des inondations de Vidourle. Mr Sigaud, architecte, avait été chargé de dresser les plans et devis de la nouvelle construction dont la dépense s'élèverait à 118 440 f (2 072 700 f).

Devant l'état des finances de la commune, la municipalité envisage de procéder à un emprunt sur 40 ans. Ce délai trop long est refusé et ramené à 30 ans (délibération du 1/12/1896).

Dans sa séance du 7/1/1897 le Conseil Municipal décide néanmoins la réalisation de cet emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Lors de la même séance, après un exposé du Maire relatif aux relations commerciales entre Sommières et Uzès, le Conseil Municipal "supplie l'autorité supérieure et la Compagnie P.L.M. de construire une ligne de chemin de fer allant de Fons à Sommières passant par Saint Mamert, Montpezat et Souvignargues afin de relier Sommières et Uzès".

Le 18/2/1897 le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la proposition de Monsieur Paul "tendant à mettre en adjudication les terrains de l'esplanade pour la vente et le débit de consommations diverses". Par neuf voix contre sept le Conseil Municipal accepte la proposition et rédige le cahier des charges comportant 14 articles. Durée du bail 3 ans, adjudication aux enchères sur une mise à prix de 400 f par an (7 000 f), termes égaux payés le 1/4 et le 1/10 de chaque année.

Le Conseil Municipal se réunit en séance extraordinaire le 18/3/1897. L'adjudication pour la ferme des terrains de

l'esplanade pour débit de boissons et consommations diverses à échoué "faute de personne". Il est alors décidé que "tous les cafetiers de la ville auront le droit de s'installer à la promenade moyennant une redevance annuelle de 1f le m² (17,50 f) de terrain avec un minimum de 100 m² au moins et 300 m² au plus et que les places seront tirées au sort".

Ce même jour est traitée "l'affaire" des terrains de Mesdemoiselles Manse. En 1885 la rue Poterie est créée sur une partie de terrain privé qui aurait été volontairement abandonnée à la commune. Le 14/3/1897 les Demoiselles Manse, successeurs des anciens propriétaires réclament à la commune le paiement de ces terrains. Le Conseil Municipal "estime que les Demoiselles Manse sont parfaitement libres de revendiquer la possession de ces terrains si elles s'en croient le droit, la Commune se réservant aussi le droit d'agir en propriétaire sur les terrains lui appartenant".

Le 11 Mai 1897 le Préfet du Gard a écrit à Monsieur le Maire l'informant "qu'un décret en date du 30 avril dernier a rendu obligatoire le paiement de la somme de 376 f (6 580 f) représentant le montant de l'indemnité du loyer des pasteurs pour l'année 1895". Le Conseil est appelé à voter cette somme. Mais "considérant que, par principe, et surtout parce qu'il est persuadé que le Conseil Presbytéral a les ressources suffisantes pour faire face aux logements des pasteurs", il décide "qu'il n'y a pas lieu de voter la somme".

Vote du budget primitif de l'année 1898 (extraits)

Traitement du secrétaire de mairie 1 800 f(31 519 f)

Bulletin des lois	6 f	(105 f)
Bulletin du Ministère de l'Intérieur	5 f	(87 f)
Registre de l'état civil	162 f	(1836 f)
Traitement du Receveur Municipal	1 529 f	(19 776 f)
Traitement du Commissaire de Police	700 f	(12 255 f)
Traitement des gardes champêtres	2 100 f	(36 766 f)
Entretien des bâtiments communaux	900 f	(15 756 f)
Éclairage	4 500 f	(78 785 f)
Enlèvement des boues	200 f	(3 502 f)
Frais de rôle des chiens	30 f	(525 f)
Assurance contre l'incendie	100 f	(1 750 f)
Pompe à incendie	15 f	(262f)
Chauffage Mairie	100 f	(1 750 f)
Porteur de télégrammes	300 f	(5 252 f)
Facteur de ville	60 f	(1 050 f)
Enfants assistés	90 f	(1 576 f)
Aliénés	600 f	(10 505 f)
Balayage public	1 800 f	(31 514 f)
Service du corbillard	300 f	(5 252 f)
Indemnité de résidence aux instituteurs	1 200 f	(21 010 f)
Chauffage des écoles	300 f	(5 252 f)
Entretien de la propriété Saussine	500 f	(8 754 f)

Total des dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif de 1987 : 35 188 f (≈616 000 f)

Séance extraordinaire du 9 Juillet :

“Considérant que l'éclairage pendant toute l'année de l'esplanade, alors que cette promenade ne peut être fréquentée

que pendant l'été, serait trop onéreux pour la ville" le Conseil Municipal refuse cette dépense.

Nouveau refus pour l'indemnité de logement aux pasteurs.

Les directeurs et directrices des écoles communales ayant exprimé le désir d'ouvrir une classe de vacances sous les auspices de la municipalité, le Conseil Municipal "estime que la classe de vacances est d'une utilité incontestable, que les maîtres, les élèves et leurs parents y trouveront tous leur compte" et vote la somme de 200 f (3 502 f) à répartir par moitié entre l'école des filles et l'école des garçons.

Séance extraordinaire du 13 Août 1897 :

Le Préfet de l'Hérault informe le Maire que "le Conseil Municipal de St Mathieu de Trévières a demandé le changement de la foire de cette commune au jeudi précédant la première foire d'octobre de Sommières". Au terme de la circulaire ministérielle du 22/9/1838 la commune de Sommières doit être consultée.

"Considérant que les foires de Sommières datent de plusieurs siècles, qu'elles ont acquis graduellement une importance exceptionnelle et indiscutable dans la région pour les nombreux étrangers qu'elles attirent et le chiffre très élevé (des affaires) qui s'y traite, que les foires des communes régionales n'ont qu'une faible importance, que la commune de St Mathieu de Trévières en demandant le changement de date

cherche à diminuer à son profit l'importance de la foire de Sommières" le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre le plus énergiquement possible un avis défavorable.

Séance du 18 novembre :

Le Commissaire de Police a constaté à plusieurs reprises le mauvais état de l'éclairage de la ville. Conformément à l'article 13 du cahier des charges la compagnie du Gaz a été invitée à remédier à cet état des choses, ceci sans suites. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à " demander par la voie juridique à la Compagnie du Gaz des dommages et intérêts jusqu'à ce que pleine et entière satisfaction lui soit accordée".

L'État civil pour l'année 1897 est le suivant :

Mariages	16
Naissances	72
Divorces	1
Décès	81

Comparaison avec 1996 (jusqu'au 30/11/96) :

Mariages	18
Naissances	0 (à Sommières)
Divorces	10
Décès	49 (à Sommières) 12 (hors Sommières).

Les temps ont changé, la vie s'est modernisée, mais les préoccupations restent les mêmes : dépenser le moins possible, se protéger, gagner de l'argent, mieux vivre. Il y a cent ans on cherchait à créer de nouveaux tronçons ferroviaires ; aujourd'hui on veut éloigner la circulation.

Sources

GUERRA X. - *La France de la Troisième République*, Culture, art, loisirs, Paris 1971.

Archives Communales de la Ville de Sommières. Côte : 1 D 10.